

La cote touristique du lac de Vassivière maintenue et le soutien d'étiage de la Vienne assuré dans un contexte de sécheresse

L'été 2019 est marqué par la sécheresse. Les faibles précipitations, associées à des températures élevées, ont eu pour conséquence la forte baisse des débits naturels des cours d'eau et la prise de mesures de restrictions. On observe un déficit de 25 % sur l'hydraulicité du bassin de la Vienne. Dans ce contexte, les ouvrages hydroélectriques EDF jouent un rôle stratégique dans la gestion des stocks d'eau contenus dans les lacs de retenue. Les barrages situés sur la Vienne et ses affluents, la Maulde et le Taurion, participent ainsi à la collecte de l'eau nécessaire à de multiples usages, puis au soutien des débits de la Vienne pendant la période d'étiage. Par conséquent, le niveau du lac de Vassivière va progressivement baisser de 5 à 10 cm/jour jusqu'à fin septembre. Explications.

Maintien de la cote touristique et soutien d'étiage de la Vienne en période de sécheresse

L'eau stockée dans les retenues des barrages hydroélectriques EDF, outre son usage de production d'énergie renouvelable, est un bien public qui sert plusieurs usages importants. Durant les périodes sèches, les barrages sont mis à contribution pour, d'une part, maintenir une quantité d'eau suffisante dans la rivière (c'est le soutien d'étiage) et d'autre part, garantir un niveau d'eau dans les lacs de retenue afin de préserver les activités touristiques et de loisirs. En période estivale, EDF est par conséquent très vigilant à la gestion des retenues de ses barrages afin de répondre aux besoins, parfois divergents, des usagers de la rivière situés à l'amont et à l'aval des ouvrages.

Cette année encore, EDF a tenu ses engagements sur le lac de Vassivière : grâce à une gestion fine de la ressource en eau, le niveau d'eau du lac a pu être maintenu durant toute la période estivale. Pour rappel, EDF s'est engagée auprès des Préfets des régions Limousin et Poitou-Charente à maintenir le niveau du lac à une cote de 647 m Ngf du 1^{er} avril au 31 août afin de favoriser la pratique d'activités touristiques et de loisirs. Par ailleurs, EDF doit garantir un débit moyen journalier de 13 m³/s à Lussac-Les-Châteaux afin de soutenir l'étiage de la Vienne en période de sécheresse.

Le niveau du lac de Vassivière va baisser dans les prochains jours

Avant l'été, le niveau de l'eau dans les retenues était à son maximum, les équipes EDF privilégiant une gestion prudente de la ressource en eau, au détriment de la production d'électricité. Entre début juillet et aujourd'hui, EDF a utilisé les réserves d'eau du Taurion et de la Maulde pour soutenir le débit de la Vienne. Les niveaux d'eau de ces réserves sont désormais au plus bas et seul le lac de Vassivière est en capacité aujourd'hui d'assurer le soutien d'étiage de la Vienne.

La contrainte de cote touristique étant levée depuis le samedi 31 août, le soutien d'étiage de la Vienne est renforcé depuis ce site pour répondre à de nombreux usages : production d'eau potable, préservation du milieu aquatique, pratiques d'activités économiques (agriculture/irrigation, industries, tourisme...). Une quantité d'eau plus importante est donc déstockée depuis le barrage de Vassivière générant une baisse progressive du niveau du lac de 5 à 10 cm/jour depuis le 1^{er} septembre et jusqu'à la fin du mois.

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergies et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé sur l'énergie nucléaire, l'hydraulique, les énergies nouvelles renouvelables et le thermique. Le Groupe participe à la fourniture d'énergies et de services à environ 39,8 millions de clients ⁽¹⁾, dont 29,7 millions en France. Il a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires consolidé de 69 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

⁽¹⁾ Les clients sont décomptés fin 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.